

La peur et le silence

Soumis à l'examen des députés genevois, un projet de loi "sur le régime des personnes atteintes d'affections mentales et sur la surveillance des établissements psychiatriques".

Processus traditionnel: pour se faire une idée du sujet, les représentants du peuple ont lu un "message", livré par les commissaires chargés de préparer le travail de révision. Dix-huit pages d'historique et de commentaires du projet, article par article et sur une quinzaine de pages en annexe la présentation du texte lui-même.

Et en guise d'introduction, cet avertissement usuel, témoignage de l'ampleur de la tâche abattue: "La commission que vous avez chargée d'étudier les projets de lois nos. 4678 et 4696 a siégé à vingt-deux reprises entre avril 1977 et septembre 1979 sous la présidence de Mme Gillet, député. Assistaient aux séances: MM. Willy Donzé, chef du département de la Prévoyance sociale et de la Santé publique, Tagini, secrétaire général de ce département et, après sa retraite, M. Louis Emmenegger, son successeur, M. Albert Rodrik, secrétaire adjoint du même département".

Deux ans et demi de travail pour revoir une loi vieille de plus de quarante ans. Dans ce domaine délicat entre tous, il fallait bien ça, dira-t-on, pour prendre en compte l'évolution de la médecine en général et de la psychiatrie en particulier, celle de la société aux prises avec les "fous" et celle des "fous" aux prises avec la société. Parce qu'une loi doit vivre avec son temps! Ecoutez les commissaires rendre hommage au "vieux" texte contesté: "(...) La loi de 1936 sur le régime des personnes atteintes d'affections mentales a été le reflet de son époque et a constitué un progrès indéniable; elle a permis de traiter ces cas le mieux possible et en harmonie avec l'évolution scientifique".

Question: dans quarante ans — si on attend de nouveau autant de temps pour remettre l'ouvrage sur le métier — quelle image la "nouvelle" loi discutée ces jours-ci donnera-t-elle des relations entre les "fous", internés volontaires ou non, et les "normaux" dans la Genève des années 1980?

Il y a gros à parier qu'à la lecture des textes le diagnostic s'avèrera simple: la petite toilette juridique de fin décembre 1979 ne peut pas faire illusion et, vue sous l'angle qui nous occupe, la Genève de 1980 ressemble comme une soeur à celle de 1936.

Bien sûr, en une trentaine de mois de discussion et de réflexion, on a trouvé à se mettre au diapason de la Convention européenne des droits de l'homme (gain d'une meilleure transparence de la procédure d'internement et inscription de quelques garanties de recours pour le malade).

SUITE ET FIN AU VERSO

DP 1980

Vous l'avez certainement noté: pas de dispositions spéciales dans le "tarif" de réabonnement au chapitre des "abonnements-cadeaux". La formule nous semblait avoir fait son temps...

Il n'en reste pas moins que subsiste la possibilité de contribuer à l'élargissement de l'audience de DP en offrant un abonnement annuel à la personne de votre choix!

D'ici à Noël, cette opération est spécialement avantageuse: les nouveaux abonnés que vous nous signalerez recevront DP jusqu'à fin 1980, dès réception du versement (mois de décembre en prime).

PS. Merci, d'ores et déjà, à tous ceux qui nous ont renouvelé leur confiance dans les plus brefs délais.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 525 6 décembre 1979
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Claire-Lise Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

525

La peur et le silence

Bien sûr, on s'est décidé à supprimer — c'était bien le moins! — une confusion choquante entre l'autorité de "placement" (internement) et l'autorité de recours.

Bien sûr, on a tenu compte des droits du malade sur certains points bien précis.

Mais pour le reste, et c'est pratiquement le tout, si les affections dites mentales ne sont

Depuis des semaines, une voix, une seule, s'est fait entendre au bout du lac Léman pour contester le projet officiel de révision de la loi de 1936 sur le régime des personnes atteintes d'affections mentales, c'est celle de l'Association pour les droits des usagers de la psychiatrie (adresse utile: c.p. 316, 1211 Genève 25), Adupsy, demandant le renvoi en commission du travail présenté aux députés. Cela afin de prendre en considération le minimum de garanties nécessaires, selon elle, pour le patient psychiatrique dans le cadre d'une loi. L'Adupsy demande notamment la suppression du Conseil de surveillance psychiatrique qui serait remplacé par une instance judiciaire (la Chambre de révision psychiatrique, constituée d'un magistrat, d'un psychiatre et d'un assistant social, tous élus par le peuple, comme les autres juges); cette autorité de surveillance serait tenue de reconsidérer obligatoirement, dans un délai de quinze jours, puis de trois mois en trois mois, toutes les mesures d'internement, qu'elles aient fait ou non l'objet d'un recours.

plus perçues dans l'opinion de la même façon qu'avant la deuxième guerre mondiale, cette évolution ne s'est guère traduite dans les textes légaux...

Voyez le maintien — sous le couvert d'assurer

une liaison avec le pouvoir judiciaire — du Procureur général au sein du "Conseil de surveillance psychiatrique" dont les compétences sont pour le moins vastes puisque, comme son nom l'indique en somme, il a pour tâche d'"exercer la surveillance générale des personnes atteintes d'affections mentales": ce maintien, c'est l'acceptation tacite d'une tradition qui remonte au temps où tous les "déviant" étaient en mains de la justice.

Voyez la permanence et la prééminence sans partage du pouvoir médical ("en premier lieu, il est affirmé que l'affection mentale est avant tout une maladie et que sa thérapeutique, en milieu fermé comme en milieu ouvert, réside dans la décision d'un médecin agissant selon sa science et sa conscience").

Voyez les limites strictes mises à l'information du malade (et sans information complète, quelle liberté d'agir?) auquel demeure par exemple caché son "dossier" médical.

1936-1979: deux textes de loi et la permanence d'un système permettant, dans des conditions extrêmement semblables, entre 1500 et 1700 "entrées" par an (dans la statistique, cela veut dire que la même personne est susceptible de revenir dans le courant de l'année civile et de figurer à nouveau dans le décompte annuel comme une unité supplémentaire). Quel test significatif en fin de compte pour l'état de santé de notre organisation sociale!

Certes, il y a encore loin du poids réel d'une loi à la souffrance des malades; et on ne va pas estimer la situation des internés à la seule aune des articles d'un projet de règlement. Mais il faudra bien trouver les racines de cette manière d'immobilisme des pouvoirs constitués face à la "maladie mentale". Dans cette perspective le cas de la révision de la loi genevoise est révélateur: c'est à coup sûr d'abord une forme de peur qu'il s'agira de débusquer, peur de la confrontation trop concrète avec des malades dont on a vite dit qu'on les protège contre eux-mêmes, autant que la société

contre eux. Et alors seulement pourra être rompu le silence et l'isolement, celui des malades et celui, confortable, de la majorité peu concernée par cette poignée de gêneurs. Mais pouvait-on même imaginer amorcer une telle démarche? Non seulement la décision parlementaire devait être prise sans qu'un véritable débat public ait pu être lancé sur le sujet mais la décision des députés, elle-même, était tributaire de l'extrême brièveté des délais à disposition pour examiner le travail des commissaires "ad hoc".

ENVIRONNEMENT

Pompiers communaux des espaces verts

"La société a pour but d'assurer la protection des sites et espaces verts, d'intérêt régional, compris dans son rayon d'activité. Pour atteindre son but, elle peut acquérir des immeubles menacés, faire inscrire en sa faveur ou en faveur de la commune de situation des immeubles, des servitudes de restrictions au droit de bâtir ou l'interdiction de bâtir. Elle peut également intervenir par le moyen de subventions aux communes où des terrains sont menacés, pour leur permettre d'indemniser les propriétaires touchés par les mesures de protection des sites et espaces verts. Elle peut aussi intervenir, dans les limites de la législation en vigueur, pour s'opposer à des projets de construction ou d'aménagement dont la réalisation risquerait de porter préjudice à un site ou un espace vert".

Voilà des statuts qui ont au moins le mérite d'être sans équivoque: face à l'envahissement du béton, face à la boulimie de quelques privilégiés capables de mettre la main, au mépris des intérêts de la collectivité, sur les dernières zones de délasserment, de loisirs ou de sports bien situées, on crée en quelque sorte un corps de pompiers des zones vertes. Dans la

floraison des déclarations d'intention, enfin une initiative concrète, palpable, de protection de l'environnement!

L'événement ne serait pourtant pas d'une telle portée si la société en question elle-même n'était pas tout à fait originale: les pompiers des espaces verts de la région lausannoise seront en effet les communes concernées elles-mêmes, groupées en une coopérative dite de "protection des sites et espaces verts d'intérêt régional"!

Mis à part Echallens où le projet n'a pas passé le cap, pratiquement toutes les communes entourant la capitale vaudoise ont donné leur accord à cette tentative de prise en charge d'enjeux vitaux, non seulement, il faut bien le dire, pour les citadins mais aussi pour les habitants de zone périurbaines, aux prises avec la prolifération des résidences secondaires et autres retombées de l'insalubrité de la ville en ville. Des noms, qui forment une ceinture impressionnante autour de Lausanne (partie prenante elle aussi à l'opération — moyennant l'accord de son législatif —, après une rude négociation sur sa contribution financière): Villars-Tiercelin, Morrens, Renens, Epalinges, Crissier, Chavannes, Ecublens, Belmont, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Pully, Prilly, Le Mont, Jouxens, Romanel et Lutry (à Cheseaux, comme à Lausanne, l'adhésion définitive est encore liée à un vote du législatif communal).

Les formes d'intervention de la coopérative, comblant ainsi les vides encore existant dans l'arsenal législatif au chapitre de l'aménagement du territoire, on l'a vu, seront multiples: de l'octroi de subventions à l'achat pur et simple d'un immeuble menacé. Et le nerf de la guerre, direz-vous? Les cotisations des communes membres, un franc par habitant, avec un plafond de fr. 20.000.— (seule la population lausannoise dépasse, dans la région concernée, 20.000 habitants), soit dès le démarrage une somme de fr. 100.000.— à disposition pour des opérations de premiers secours!

Face aux millions de la promotion immobilière, on estimera peut-être que les quelques centaines de milliers de francs de la coopérative ne pèseront pas lourd. C'est sans compter avec la pression psychologique qu'une telle manifestation de solidarité intercommunale ne manquera pas de laisser planer sur toutes les zones critiques. En définitive, c'est cette dimension-là qui donne tout son prix à la tentative, menée à bien pas à pas depuis cinq ans, de commissions communales en commissions communales, de votes en votes, par quelques responsables politiques engagés sous la houlette du syndic de Morrens, Jean-Paul Rapin. C'est cette dimension-là qu'on ne perdra pas

CINÉMA

Naturalisations: la réalité dépasse la fiction

"Les faiseurs de Suisses": plus que le succès unique dans les annales du cinéma suisse que remporte ce film tant en Suisse romande qu'en Suisse allemande (700.000 spectateurs en moins d'un an), plus que la maîtrise de deux acteurs magistraux, Walter Lüönd et Emil Steinberger (l'ancienne vedette du cirque Knie), plus encore que le talent de narrateur populaire du cinéaste Rolf Lyssy, c'est le rire que déclenchent dans tous les publics les aventures de candidats à la naturalisation helvétique, c'est ce rire presque inextinguible qui suscite l'étonnement.

Car il faut le dire: la réalité dépasse ici la fiction. Les "enquêtes" qui précèdent la naturalisation ne sont pas moins lourdes, moins bornées et plus délicates que celles que subissent les héros de Lyssy. Les Suisses découvrent leur pays dans les salles obscures et ils rient. Signe de santé? Signe d'inconscience? En tout cas, voilà un cinéma qui ne ferme pas le jeu, qui reste ouvert à toutes les réflexions une fois le plaisir du spectacle digéré. Dans ces

de vue le 13 décembre prochain lors de la fondation officielle de la coopérative à Morrens.

C'est cette dimension-là qui percera sous le protocole bon-enfant annoncé dans l'ordre du jour de la cérémonie: "Les Municipalités sont priées de bien vouloir se faire représenter à la séance par le syndic ou son remplaçant, ainsi que par le secrétaire municipal, ce dernier devant être muni du sceau de la commune en vue de la signature de l'acte officiel. Nous souhaitons également que les délégués des Municipalités soient accompagnés du drapeau communal, afin de mieux marquer encore cet événement unique".

conditions, il est tout à fait logique que l'aide à la production de la Confédération lui ait été refusée par deux fois: un film aussi politique, au sens le plus positif du terme, que celui-là ne pouvait convaincre un petit cénacle de faux mécènes empêtrés dans des critères d'appréciation relevant traditionnellement de la cuisine politique.

NB. Pour ceux que cela intéresse, le budget du film: fr. 750.000.— se répartissant de la manière suivante:

1. scénario, préparations, droits	5%
2. salaires, équipe technique	29%
3. gages des acteurs	15%
4. équipement technique	7%
5. matière première, travaux de laboratoire	14%
6. décoration, costumes	4%
7. dépenses, transports	8%
8. son (pour les prises de son en direct)	3%
9. assurances, prestations sociales	7%
10. frais généraux, frais commerciaux	8%

GENÈVE

Maîtrise de l'économie : les gadgets et la politique

Discours officiel: les Ateliers de Sécheron, ex-fleuron de la métallurgie genevoise racheté par BBC, fêtent leur centième anniversaire et le conseiller d'Etat radical Borner s'efforce de minimiser pour son auditoire, à coups de phrases ronflantes qui seront bien sûr soigneusement répercutées dans la presse, la dépendance de l'économie genevoise vis-à-vis de centres de décision situés hors du canton. Est-ce la risposte à la nouvelle qui vient de troubler l'opinion genevoise: la Société générale pour l'industrie, importante société d'"ingénierie" de réputation mondiale vient de passer sous le contrôle d'un armateur grec...

Deux ans après l'entrée en fonction du magistrat radical, il est possible de tirer un bilan provisoire de son activité.

A l'image de son prédécesseur Henri Schmitt, de même couleur politique, (candidat malheureux au Conseil fédéral, multipliant aujourd'hui les relations d'affaires avec l'Orient, moyen ou lointain), le nou-

veau conseiller d'Etat avait clairement annoncé d'entrée de cause son ambition de mettre sur pied une politique économique volontariste.

A l'époque, H. Schmitt, maître d'œuvre d'un important rapport sur la situation économique cantonale, s'était finalement contenté de créer l'office dit de Promotion de l'industrie, vitrine destinée essentiellement aux petites et moyennes entreprises de la métallurgie, une initiative louable mais totalement insuffisante pour permettre à l'une ou l'autre des firmes concernées de se développer et de remplacer un jour les grandes entreprises défailtantes.

M. Borner lui, s'inspire des recettes françaises et il "fait" dans le gadget: nominations de M. Economie, de M. Emploi, de M. Energie. Typique, la "philosophie" du deuxième nommé, dont l'arrivée a coïncidé avec une réorganisation nécessaire des services compétents pour traiter de la situation des chômeurs: l'essentiel de sa mission s'identifie avec une politique — si on ose encore utiliser ce mot — qui vise essentiellement à adapter le marché de l'emploi à la conjoncture. On "recycle" des chômeurs sans jamais se poser la question de savoir si l'amenuisement de certains secteurs est —

fût-ce à moyen terme — acceptable pour l'économie genevoise.

Quantitativement, le marché du travail, malgré les licenciements, ne s'est pas dégradé à Genève depuis deux ans.

Qualitativement, c'est tout autre chose!

Il y a dix ans, dans ces colonnes, des articles avaient dit l'appauvrissement de la métallurgie genevoise, son manque de dynamisme, les risques qu'engendrait une dépendance croissante vis-à-vis des multinationales basées dans le "triangle" Zurich-Bâle-Aarau. On nageait alors en pleine prospérité et ces textes avaient passé inaperçus, qualifiés même de saugrenus par quelques spécialistes qui les avaient remarqués.

Cinq ans après, c'était la récession, et avec elle l'hémorragie que l'on sait (hémorragie qui n'a pas trop touché les "maisons-mères" à Baden ou Oerlikon). Retombées visibles: le secteur secondaire, celui de la production, se rétrécit chaque année et le secteur tertiaire, celui des services, n'a pour l'essentiel aucune racine dans le canton; pas difficile de prévoir que s'il est aujourd'hui prospère grâce aux organisations internationales, grâce à la fermeté du franc, grâce à l'omnipotence de notre système bancaire, il émigrera à la première alerte importante.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une œuvre

Walter Matthias Diggelmann est mort.

J'avais fait sa connaissance en 1963: il venait de publier son quatrième roman, *L'Interrogatoire de Harry Wind*.

Si l'œuvre de C.-F. Meyer est gagnée toute entière sur la folie — qui lui accorde, après une première attaque, un sursis de vingt ans, pendant lesquels il écrit les quelque 1500 pages de son œuvre — celle de Diggelmann est gagnée sur le désespoir, sur la mort, sur le néant.

Enfant naturel, né de père inconnu et d'une mère de condition extrêmement modeste,

Diggelmann s'enfuit de chez son oncle, passe en Italie — nous sommes en 1944 — est arrêté par les Allemands, qui l'envoient travailler à Dresde.

Bombardements, anéantissement de Dresde, repli: finalement "libéré" à Crailsheim par les troupes françaises, qui le renvoient en Suisse... Où il est arrêté (il avait "piqué" de l'argent à son oncle avant de fuguer), mis en observation, testé: intelligence faible, sensibilité nulle, aucune disposition pour quoi que ce soit...

Suicide? Il erre au bord du lac de Zurich, songeant à en finir, lorsque tout à coup, il rencontre une connaissance d'autrefois: "Eh! Que deviens-tu? Que fais-tu?"

Il se met à raconter, à se raconter intermina-

blement. Jusqu'à ce que l'autre lui dise: "Pourquoi n'écris-tu donc pas tout cela? Tu as au moins un talent: tu sais raconter des histoires!"

Nouveau départ. Petits métiers pour ne pas crever de faim. Lectures infinies (les Russes, surtout). Premiers essais d'écriture: dix, douze récits qu'il écrira, avant d'essayer d'en publier un!

En attendant, il faut vivre. Il s'est marié. Il gagne six cents francs par mois (nous sommes en 1948...), paie 200 francs de loyer... et doit rembourser 200 francs par mois à l'Office cantonal qui avait payé pour son apprentissage (avant sa fugue!).

Revenons à l'anniversaire de Sécheron, décidément très révélateur. Prenant la parole comme de juste, le responsable des Finances genevoises, Robert Ducret, s'affirmait conscient des dangers courus par la République et canton du bout du lac Léman et lançait un appel aux investisseurs extérieurs, suisses-allemands plus particulièrement, n'hésitant pas à vanter la qualité de la main d'œuvre, le dynamisme de la politique de formation et celle — ô ironie — de l'action syndicale à Genève.

Une "ouverture" officielle qui n'est pas sans intérêt, mais qui ne doit pas empêcher de reconnaître les véritables priorités et les règles inhérentes à une politique à moyen terme digne de ce nom.

Une économie régionale, voire cantonale, saine doit être fondée sur la maîtrise de la décision. Une zone dans laquelle les leviers économiques sont manipulés de plus en plus à partir de centres industriels extérieurs est promise à l'affaiblissement, à la décadence même.

Une analyse en profondeur de l'économie genevoise montre qu'elle est lancée sur cette voie.

Déprime, de nouveau. Un soir, il se trouve avec des copains, il se trouve au "Pfauen", le restaurant du Théâtre à Zurich. Rencontre d'un médecin, qui les emmène chez lui. A qui il raconte son histoire (il devait encore quelques milliers de francs)... L'autre passe dans son cabinet, en revient avec quelques billets de mille... "Tiens! Tu leur rendras ce que tu leur dois... Mais tu le leur foutras par la gueule!"

Diggelmann ne devait jamais le revoir par la suite. J'ignore son nom; j'ignore s'il vit encore... A tout hasard: Merci, docteur!

* * *

De son dernier livre: *Schatten — Tagebuch*

La réappropriation de l'économie d'un canton comme Genève par ceux qui y vivent passe par le développement des petites et moyennes entreprises les plus dynamiques, les plus novatrices. L'affirmation peut paraître triviale. Il se trouve pourtant que ces entreprises-là sont justement négligées par les banques et qu'elles luttent donc à armes inégales avec les multicantonaux et les multinationales, favorites des banquiers pour les occasions de placements rassurants qu'elles offrent.

Si les pouvoirs publics ne peuvent se substituer aux entrepreneurs dynamiques, elles peuvent néanmoins, si elles le veulent, mettre à disposition des stimulateurs non-négligeables: fonds cantonal d'investissement, mesures fiscales, facilités dans l'octroi de terrains, priorité dans l'attribution de main d'œuvre étrangère.

Ces mesures auraient pu et dû être prises depuis des années. Les responsables de l'Economie publique en sont restés aux grandes déclarations. Un espoir demeure malgré tout: à Sécheron, Robert Ducret, qui passe pour un homme efficace, a repris pour son auditoire quelques-uns de ces thèmes.

einer Krankheit (Ombres — Journal d'une maladie), j'extraits ces quelques lignes, les dernières, qui retracent son retour à la maison, après une opération (tumeur cancéreuse au cerveau): "Je puis moi-même considérer mes propres livres et me demander: Es-tu d'accord avec eux? Est-ce que ce sont encore tes livres, ou est-ce qu'ils ne le sont plus? Et je dois répondre: Ce sont mes livres, et tels ils doivent rester (...)

Il est bon, dans sa jeunesse, d'être ambitieux. Il est bon de croire qu'on décrochera des étoiles du ciel. Il est bon, dans sa jeunesse, d'être convaincu qu'on est un Maître. Car plus tard, quand on a parcouru tout ce long chemin et

qu'on est revenu au point d'où l'on était parti, comme moi, ce soir, on éprouve de la gratitude à voir tout ce qu'on a obtenu de son ambition (...)

Pendant que je suis assis, sans dire mot, sans me lasser de regarder tous ces objets, autour de moi, B. me demande, presque anxieusement, si je suis heureux, si quelque chose m'opprime, et j'ai un peu de peine à lui répondre que non, que je me sens bien. Je suis heureux.

Je suis heureux que toi aussi, tu appartiennes à ce tout, que tu fasses partie de moi, aussi nécessairement que tout le reste. Une unité a pris naissance, lorsque je suis revenu en ce lieu que j'avais dû quitter, voici un si long temps."

J.C.

A SUIVRE

Pour votre "éducation" routière, cet arrêt du Tribunal fédéral datant déjà de 1963 et concernant dans les détails la confrontation entre piétons et automobilistes: "(...) La priorité signifie que le piéton engagé sur le passage de sécurité a le droit de passer devant les véhicules qui s'appêtent à franchir ce passage. Il en résulte que tout conducteur de véhicule (automobiliste, motocycliste, cycliste, cocher) doit circuler de telle manière qu'il ne fasse courir aucun danger aux piétons qui exercent leur droit. A cette fin, le conducteur réduira sa vitesse et s'arrêtera si c'est nécessaire. Il respectera cette obligation jusqu'à ce que le mouvement de son véhicule ne soit plus une source de danger pour les piétons traversant la chaussée sur le passage de sécurité. Déterminant sa façon de conduire selon ces principes, le conducteur ne doit pas compter seulement avec le type idéal du piéton parfait qui, grâce à ses réactions optimales, son excellente condition physique et sa souplesse, foule le passage de sécurité d'un pas rapide, mais sans précipitation, bref, comme le souhaitent les conducteurs pressés et les adeptes de la "fluidité du trafic". Bien au contraire...".

Renens en 1979 c'est nous

“Existe-t-il une loi suisse, qui autorise un employeur helvétique à employer et à loger une jeune étrangère dans les conditions mentionnées par la dépêche de l'Agence télégraphique suisse (ATS) paru dans les journaux suisses romands fin novembre dernier? En 1979? Sommes-nous au moyen-âge? Quels moyens avons-nous de modifier de telles lois? Nous n'avons pas quitté le temps d'Emile Zola”. Quelques mots que nous fait parvenir un ami neuchâtelois, quelques mots accompagnant une coupure de presse.

Autant de questions, autant d'incertitudes sur le plan légal. Et en définitive, là n'est même pas le “problème”.

Bien sûr, on pourrait gloser sur les droits et les devoirs du patron. Avant même de recevoir l'envoi de notre correspondant, ce “fait divers” avait fait le tour du comité de rédaction de DP: allions-nous le commenter? sa publication dans la plupart des quotidiens romands nous “permettait-elle” le silence? irions-nous enquêter sur place? Le silence: en tout cas pas; le commentaire: rien que des mots face à la réalité brute les dépassant; une enquête: tout est dit, dans la sécheresse du rapport de police.

Alors, voici les faits que vous avez peut-être déjà lus.

A relire pour ne plus pouvoir oublier que, juste à côté de nous, cet autre monde existe.

D'autres textes légaux n'y auraient rien changé. 1979 à Renens, c'est nous; et en 1979 à Renens, il s'est passé ceci.

Tribunal correctionnel de Lausanne: reconnue coupable d'infanticide “en état de fièvre puerpérale”, une jeune ouvrière yougoslave,

habitant un baraquement pour quinze compatriotes chez un maraîcher de Renens a été condamnée à trois mois de prison, avec sursis pendant deux ans.

Résumé des faits par l'Agence télégraphique suisse:

“Ce drame est celui d'une malheureuse en pleine détresse morale, enfermée dans sa solitude après les amours forcées qu'elle eut, dans le baraquement, avec un compatriote marié qui, depuis, est rentré dans son pays, la laissant se débrouiller seule. Mariée toute jeune pour échapper à un père alcoolique et brutal, dans un milieu rural très fruste de Bosnie, elle se trouva veuve en 1977, son époux s'étant tué dans un accident, et mère d'une fillette

TRANSPARENCE

National: les casquettes des députés romands

Le nouveau Parlement est donc à l'oeuvre depuis presque deux semaines. Les nouveaux conseillers auront l'occasion de montrer leur meilleur profil jusqu'en 1983. D'ici là, et pour mieux apprécier la stature de chaque député, il est utile de répertorier les données de base qui les concernent et qui ont peut-être disparues des esprits depuis la campagne électorale. Le “Tages Anzeiger”, dans son édition de samedi passé (1.12.1979) passait en revue le Conseil national et le Conseil des Etats, élu après élu, précisant d'après les données rédigées par les élus eux-mêmes complétées par celles des répertoires régulièrement mis à jour (Mosse, édition 1976), leur âge, leur profession, leur carrière politique et leurs fonctions dans des associations diverses ou leurs sièges dans des conseils d'administration. Transparence oblige, voici, pour le National, les “appartenances” des Romands (CA = conseils d'administration)!

Fribourg. Louis Barras (DC), président de la

d'un an. Endettée, elle fut contrainte de s'ex-patrier en Suisse pour gagner 650 francs par mois chez le maraîcher en question (qui ne s'est même pas présenté à la barre). Levée à 4 heures, elle travaillait aux champs de 5 h. 30 à 19 h. 30, comme les autres employés.

“C'est là qu'elle se trouva enceinte de son deuxième enfant. Elle projeta d'abord de mettre fin à ses jours, dès qu'elle eut la certitude de devenir mère, de peur de perdre son gagne-pain et de crainte des repréailles de son père. Elle en fit part au saisonnier qui, après l'avoir frappée, l'avait mise enceinte, mais elle n'obtint aucun réconfort. Dès lors, murée dans le silence, elle accoucha dans les pires conditions et perdit la tête. Après avoir tué son bébé, elle se remit au travail et il fallut l'hospitaliser”.

Fédération des syndicats agricoles, CA: Banque de l'Etat de Fribourg, Anicom SA, Fribourg; Laurent Butty (DC), président cantonal des tireurs fribourgeois, CA: Usiflammes SA Fribourg, Fiduciaires associés Lausanne, Régie de Fribourg (Société des caisses de pension du personnel de l'Etat), Sté. fiduciaire Ravier SA Fribourg, et deux plus petites sociétés; Félicien Morel (PS)—; Jean Riesen (PS), CA: Bern — Lötschberg — Simplon, Sensetalbahn, Imprimeries Couchoud Lausanne; Liselotte Spreng, CA: Suchard-Tobler; Paul Zbinden, CA: Groupe Tacchini, Michel SA Fribourg, Skilift SA, Freiburger Nachrichten SA, et 8 sociétés de moindre importance.

Vaud. Gilbert Baechtold (PS), Union européenne, Sté. Suisse-Arabie, Association pour une radio-télévision démocratique; Claude Bonnard (lib.), CA: Société électrique intercommunale de la Côte, Castolin SA; Daniel Brélaz (environnement.), —; Jean-Jacques Cevy (rad.), présidences de l'Institut pour la recherche sur le cancer à Lausanne, de l'Union vaudoise des associations vinicoles et de la Centrale suisse du tourisme, CA: Sté. romande d'électricité Montreux, Sté. des chaux et ciments Lausanne, MOB, Maison des con-

près SA Montreux, SA du Journal "Est vaudois", Sté. d'équipements publics du Haut-Léman, Sté. électrique Vevey-Montreux, Tunnel du Gd-St-Bernard SA, et 2 sociétés de moindre importance; Jean-Pascal Delamuraz (rad.), présidences de la Commission romande pour la ligne du Simplon et des Relations routières Franche-Comté/Suisse romande, CA: Office du tourisme du Canton de Vaud, CFF, Transports publics de la région lausannoise, Lausanne-Echallens-Bercher, Compagnie générale de navigation sur le Léman, Sté. du Tunnel du Gd-St-Bernard SA, Centre équestre lausannois, Sté. de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande. Comptoir Suisse, et d'autres mandats en relation avec sa charge de syndic de Lausanne; Pierre Duvoisin (PS), membre du comité de l'association suisse des villes d'Europe; Armand Forel (PDT), président de la société pour les relations culturelles Suisse-URSS; Gertrude Girard (rad.), Saftb (handicapés); Jean-Philippe Gloor (PS), comité dir. de Pro Familia, CA: Pierrettes SA Renens, Crotex SA Lausanne, Sté. coop. d'habitations de Renens et environs Renens; Yvette Jaggi (PS), membre de la Fondation suisse pour l'énergie, FRC, CA: Crédit foncier vaudois; Raymond Junod (rad.), CA: Sté. d'équipements publics du Haut-Léman SA; Jacques Martin (rad.), —; Claude Massy (rad.), Confrérie du Guillon; Bernard Meizoz (PS), CA: Logis Suisse SA, Sté. coopérative d'habitations Lausanne, Crédit foncier vaudois; Pierre Teuscher (PAI), CA: Walo Bertschinger SA Lausanne; Georges Thévoz (lib.), président de la commission vaudoise d'économie sucrière, CA: Sucrierie D'Aarberg, Crédit foncier vaudois, Imprimerie commerciale SA Payerne.

Valais. Paul Biderbost (DC), CA: Acifer; Pierre de Chastonay (DC), CA: Tel. Aminona SA Mollens, Téléphérique Violettes-Plaine Morte SA Randogne, Gougria SA, Lizerne et Morge SA, Sté. du gaz du Valais central SA, Pharmacie de Crans Albert Rouvine SA, Sierre Montana Crans SA, Cogesta SA; Pascal Couchepin (rad.), Redressement national, comité lo-

cal des sociétés de secours mutuels, Vieux Martigny, association valaisanne en faveur des handicapés physiques et mentaux, CA: Chemin de fer Martigny-Orsières, Chemin de fer Martigny-Châtelard, Téléverbier SA, Veuthley SA, Simonetta SA; Vital Darbellay (DC), président de la Fédération valaisanne des syndicats chrétiens; Herbert Dirren (DC), —; Bernard Dupont (rad.), Union des communes d'Europe, président du TCS valaisan, CA: Caisse d'épargne du Valais, Walo Bertschinger SA Sion-Lausanne, Mane SA, Mutua SA Sion, Tuba SA Vouvry; Françoise Vannay (PS), —.

Neuchâtel. Jean Cavadini (lib.), CA: Electricité neuchâteloise SA, Association suisse de l'industrie gazière; Heidi Deneys (PS), Vpod; René Felber (PS), Association CEntre-Jura, CA: divers mandats dans des stés. "énergétiques" en relation avec son mandat de président de la Ville du Locle; Claude Frey (rad.), Union européenne, Association pour le développement de la Ville de Neuchâtel, Commission romande de la ligne du Simplon, Conseil de fondation de l'Institut suisse de police, Transjuralpin, Transhelvetica, CA: Sté. de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs, Chemin de fer Neuchâtel-Berne, Office neuchâtelois du tourisme, et diverses compagnies de transports de la région de Neuchâtel; François Jeanneret (lib.), Conseil suisse de la science, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, Fondation en faveur d'un Laboratoire de recherche horlogère, Sté. de radiodiffusion

BAGATELLES

L'auteur populiste alémanique Arthur Honegger a intitulé sa nouvelle œuvre "Le conseiller national". Il s'agit du récit de la montée politique de Jakob Hintermann, paysan zurichois, qui suit le chemin habituel de beaucoup de politiciens suisses: membre des au-

et de télévision de la Suisse romande, Commission fédérale de gymnastique et de sport, Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme.

Genève. Amélia Christinat (PS), —; Gilbert Coutau (lib.), Redressement national, Rencontres suisses, Forum helveticum, Association suisse pour la protection de l'épargne, Curatorium Jeunesse et économie, Sté. pour l'appui des centres suisses d'études juridiques européennes, Wilton Park, Fondation européenne pour l'économie, Festival international du film industriel, Adost, Centre de perfectionnement des cadres, NSH, Association genevoise du droit des affaires, Fondation pour la recherche médicale, Association genevoise pour la navigation fluviale; Roger Dafflon (PDT), Avivo; Gilbert Duboule (rad.), CA: Schindler SA Lucerne, Compagnie de banque et d'investissement Genève, Sté. des Forces de Chancy-Pougny; André Gautier (lib.), CA: Pax Bâle; Christian Grobet (PS), Fédération suisse des locataires; Gilles Petitpierre (rad.), Sté. suisse pour la protection de l'environnement, Fondation suisse pour l'énergie, Lspn, CA: Thalman Consulta Service SA Genève; Mario Soldini (vig.), —; Robert Tochon (DC), —; Jean Vincent (PDT), —; Jean Ziegler (PS), Conseil mondial pour la paix.

Jura. Gabriel Roy (PCSI), Rassemblement jurassien; Jean Wilhelm (DC), Rassemblement jurassien, CA: Banque jurassien d'Epargne et de Crédit, Antenne collective SA Delémont-Moutier.

torités communales, puis cantonales, pour aboutir enfin à Berne. Rien ne manque pour faire vrai: l'incendie de la ferme, les tournées des cafés pour se faire remarquer, la méfiance à l'égard des socialistes, les conseils au nouveau député de l'Alliance des indépendants pour lui faire sentir qu'un ancien député a de l'expérience. Roman d'actualité paraissant en feuilleton et qui sera probablement vite oublié.

Dix-sept autres traîtres à la patrie

Ernst S., le traître à la patrie exécuté dans des circonstances qu'on connaît mieux aujourd'hui grâce à Niklaus Meienberg (enquête écrite, puis filmée en collaboration avec Richard Dindo), ne fut pas le seul à encourir, pendant la deuxième guerre mondiale, les foudres de la justice militaire helvétique: dix-sept autres personnes furent, à des titres divers, mais toujours sur fond de "trahison", condamnées à mort entre 1939 et 1945 en vertu des articles du Code pénal militaire "ad hoc".

Jusqu'ici, cette tranche de notre histoire nationale n'avait pas reçu beaucoup de publicité: la défense nationale a des lois dont il est semble-t-il admis qu'elles dépassent le commun des mortels. Événement: le Conseil fédéral a ouvert les dossiers en question. Un conséquence heureuse, à n'en pas douter, parmi d'autres, du travail de recherche mené par Meienberg dont le premier article sur le Ernst S., faut-il le rappeler, fut publié dans le magazine hebdomadaire du "Tages Anzeiger" en août 1973. Le bénéficiaire de l'"ouverture" du Conseil fédéral n'est bien sûr pas n'importe qui; il s'agit du professeur zurichois de droit pénal Peter Noll qui a donc pu suivre dans le détail les actes judiciaires touchant aux dix-sept condamnations à mort.

Le travail de dépouillement de Peter Noll paraîtra prochainement aux éditions Huber à Frauenfeld. Le magazine du "Tages Anzeiger" publiait la semaine dernière (no. 48) deux "cas" tels que les dissèque Peter Noll; le premier concerne un jeune homme de 22 ans, le deuxième un major de plus de quarante ans.

Dans le même magazine, une interview stimulante de Barry Commoner, le célèbre

"contestataire" américain. Si les quelque deux pages de propos recueillis par le correspondant à Washington du "TA" vous mettaient l'eau à la bouche, pourquoi ne vous lanceriez-vous pas dans les "réflexions" que le même Commoner publiait dans "The New Yorker" le 23 avril de cette année? Là, en une cinquantaine de pages, vous avez — et encore n'est-ce que la deuxième partie d'un texte paru en deux fois — la quintessence de l'analyse d'un système par un des esprits les plus percutants de l'époque.

— Toutes sortes de choses intéressantes dans le numéro de décembre de "Bilanz". Parmi d'autres, le point de la relative chute d'intérêt que suscite la publicité à la télévision. Pour mémoire, les plus gros annonceurs à ce jour (dans l'ordre décroissant): Unilver avec Sunlight, Elida, Sais (pour 9.055 millions de francs), Colgate-Palmolive (6.293), le fabricant d'aliments pour animaux Effems (4.177), puis Doetsch, Procter & Gamble, Henkel, Nestlé, Migros, Denner et Coop. Parmi d'autres sujets encore, des indications sur la fortune et les revenus des sept conseillers fédéraux aujourd'hui en activité (mis à part les chiffres concernant Kurt Furgler qui défend le secret de sa sphère privée). Parmi d'autres sujets enfin, quelques notes sur le commerce du livre dans notre pays, vu tant du côté des éditeurs que du côté des libraires (deux géants en présence: ici Payot, là Diogenes).

— Dans l'organe de la Fédération interprofessionnelle des salariés, "Conquête", une enquête bienvenue, à l'orée des fêtes de fin d'année, sur les employés de magasins. Reflets d'une interview: "(...) Christine explique qu'à l'Innovation où elle travaille depuis des années les salaires des vendeuses fixes varient entre 1300 et 1400 francs par mois; avec ce salaire il faut assurer un chiffre d'affaires dans le rayon dont l'ampleur est déterminé par la direction et selon des critères qu'elle ignore; c'est seulement si les ventes dépassent la limite prévue qu'un pourcentage est servi, sur le supplément réalisé, uniquement".

— Une initiative à souligner: la publication, par la Déclaration de Berne (en collaboration avec le Service Ecole tiers monde et l'Unicef) d'un répertoire/sélection de 150 albums, récits, contes et documentaires consacrés au tiers monde et destiné aux enfants et adolescents (adresse utile: case postale 97, 1000 Lausanne 9).

COMMUNICATION

Les méandres du « monopole »

L'apparition de Radio 24, lancée avec une certaine maîtrise du suspense par Roger Schawinski, n'a pas fini de faire couler de l'encre. Voyez par exemple dans quel labyrinthe d'intrigues diverses et multiples se lance Peter Graf, le secrétaire "de presse" du Parti socialiste suisse, à propos de cet événement zurichois (bulletin du 29.11.79). Nous citons:

"Il y a, en outre, une chose qui est claire! Si les autorités politiques et techniques de Suisse et d'Italie conviennent d'appliquer l'interprétation juridique la plus rigoureuse des dispositions internationales pour l'émetteur situé sur le Piz Groppera, à 2948 mètres d'altitude, il faudrait qu'une interprétation du droit tout aussi rigoureuse soit valable pour le bureau du Südwestfunk de Zurich ainsi que pour la "Radio Campione" destinée aux auditeurs tessinois. Il ne suffit pas que le Südwestfunk soit considéré comme une compensation indirecte pour la télévision allemande que les Suisses consomment sans payer de taxe. Au cas où, dans les coulisses, les grandes maisons d'édition suisses auraient fait la promesse de renoncer à avoir leurs propres stations de radio et de télévision et où le prix de ce marché serait "Radio 24", on ne pourrait que s'en féliciter. Pour une démocratie directe qui a besoin de citoyens informés, une surconsommation de mass media est de toute façon à déconseiller".